

République Française

Département de la Charente

Arrondissement de Cognac

Commune de BOUTIERS SAINT TROJAN

**Arrêté donnant délégation de fonctions à un conseiller
pour la célébration d'un mariage**

ARRETE N° 2023 058 0037 T

Le Maire de Boutiers Saint Trojan,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et à des membres du conseil municipal ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Mme RICHARD Gaëlle, conseillère municipale de manière exceptionnelle ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Mme RICHARD Gaëlle, conseillère municipale, est déléguée pour remplir le 17 juin 2023, les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage de Monsieur VESSAT Romain et de Madame BOIREAU Anne-Cécile.

Article 2

Le présent arrêté sera publié ou affiché et copie en sera adressée à M. le sous-préfet.

Boutiers Saint Trojan, le 17 mai 2023

Le Maire,
Jean-François BRUCHON

